

Règlement intérieur des Écuries d'Hautefage



Version du 06/09/2020

Champ d'application

- Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles de bon fonctionnement au sein des Écuries d'Hautefage. Il s'applique à l'ensemble du public présent dans l'établissement, adhérent ou non, cavaliers ou simples visiteurs.
- Les Écuries d'Hautefage ainsi que toutes les activités, toutes les installations qu'elles exploitent sont placées **sous l'autorité de Mme Élodie Pastor**, Propriétaire-Gérante et monitrice. Mme Pastor est la seule personne pouvant intervenir lors des reprises. Les parents, clients ou visiteurs ne peuvent en aucun cas intervenir lors des leçons. Si Mme Pastor l'estime nécessaire, elle pourra demander aux parents, clients ou visiteurs de s'éloigner du lieu d'enseignement.
- Les cavaliers mineurs sont sous la responsabilité de l'établissement équestre **uniquement pendant le temps des activités équestres encadrées et pendant le temps de préparation de l'équidé et le retour aux paddocks** (soit une demi heure avant l'activité et une demi heure après). En dehors des temps d'activité de préparation, les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents ou de leur tuteur légal.

Respect des animaux, du matériel et propreté

Les cavaliers doivent respecter tous les animaux présents et le matériel mis à leur disposition.

Respect des animaux.

- Aucun **acte de maltraitance ou de violence** (physique ou verbale) envers les animaux ne sera toléré. Il entraînera immédiatement l'**exclusion** du cavalier, de l'accompagnateur ou du visiteur et un signalement auprès des autorités pourra être effectué.
- Les cavaliers doivent **recupérer leurs chevaux aux paddocks** en début de séance conformément aux indications données par la monitrice. Ils doivent **également être ramenés**, sans faute, en fin de séance, conformément aux indications de la monitrice.

Respect et propreté du matériel.

Le matériel **doit être rangé** dès qu'il n'est plus utilisé.

- Les cravaches doivent être **rangées** dans le pot dans la sellerie.
- Les brosses et étrilles doivent être **nettoyées** après le pansage et **rangées** dans la sellerie.
- Les étriers doivent être **remontés et coincés** par leurs étrivières.
- La sangle doit être **complètement** dessablée de chaque côté et **remontée** sur le siège de la selle. Les selles doivent être **rangées sur leur emplacement** et dans le **bon sens**.
- Les tapis doivent être **rangés** à l'envers sur la selle pour sécher.
- Le mors doit être **rincé après chaque utilisation** dans le seau à côté de la sellerie.
- Les protections doivent être **brossées, repliées ensemble et rangées**.
- Les crottins de son cheval **doivent être enlevés et jetés** aux emplacements prévus.

Rien ne doit trainer par terre en fin de séance que ce soit aux barres d'attaches ou devant les paddocks.

Planning des reprises du centre équestre

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
9h-12h	Libre	Libre	Cours	Libre	Libre	Cours	Libre
12h-13h	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre	Libre
13h-14h	Libre	Cours	Libre	Cours	Libre	Libre	Libre
14h-15h	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Libre
15h-16h	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours	Libre
16h-17h	Libre	Libre	Cours	Libre	Libre	Cours	Libre
17h-18h	Libre	Libre	Cours	Libre	Libre	Cours	Libre

- Les propriétaires dont les chevaux sont en pension aux Écuries d'HautePAGE peuvent utiliser les installations qu'en dehors des heures de cours indiquées dans le planning.

Autres dispositions

- Il est **strictement interdit** au sein de l'établissement équestre : de donner à manger aux équidés sans autorisation, de sortir les poneys ou chevaux en l'absence d'une personne responsable, de jouer dans le foin, de jouer avec le matériel (tracteur, véhicule du club, brouette, extincteur, robinets d'eau...), d'avoir tout comportement risquant d'effrayer les chevaux, de pénétrer dans la carrière durant les cours pour quelque motif que ce soit, de sortir ou de déplacer les obstacles sans autorisation de la monitrice.
- La propreté des installations et du site **doit être préservée**, des poubelles sont mises à la disposition des utilisateurs du centre équestre. Le club-house et les toilettes **doivent rester propres** (décrottez vos chaussures avant de rentrer, éviter de mettre les pieds contre les murs ou sur les canapés, laver la vaisselle que vous utilisez, rassembler vos affaires...).
- Le **port du casque est obligatoire pour tous les cavaliers et en toutes circonstances**. Le modèle doit être homologué (Norme NF EN1384). L'établissement équestre décline toute responsabilité en cas de non respect de cette obligation.
- Les locaux mis gracieusement à la disposition des cavaliers pour entreposer leurs affaires ne sont pas sous surveillance. Aucune assurance spéciale n'ayant été souscrite, les cavaliers et leurs accompagnateurs entreposent leurs matériels effets personnels à leurs risques et périls
- Les horaires d'ouvertures sont affichés dans le club-house. Ils doivent **être respectés**. Tout accès en dehors des horaires d'ouverture ou jours d'ouverture n'est possible que sur demande et après acceptation expresse de la responsable de l'établissement équestre.
- Le présent Règlement Intérieur peut être complété ou modifié par la propriétaire-gérante.

Ce règlement est fait pour éviter tout accident, incendie et malentendu qui pourraient nuire à l'ambiance et à la bonne tenue des écuries. D'avance nous vous remercions de le respecter et vous souhaitons de passer d'agréables moments aux Écuries d'HautePAGE !